

Image not found or type unknown



Mon ex mari donne des cigarettes a mon ado de 14 ans

Par **Selenia01**, le 12/09/2020 à 01:24

Bonjour,

Mon ex mari donne des cigarettes a mon ado de 14 ans, a t il le droit ?

Il nuit gravement a la santé de mon ado, que puis je faire ?

Merci pour vos réponses,

Par **Tisuisse**, le 12/09/2020 à 08:25

Bonjour,

Exliquer à votre ado les dangers du tabac et les risques d'accoutumance à la nicotine afin que celui-ci ai la courage de dire "NON" à son père.

Par **Visiteur**, le 12/09/2020 à 08:40

Bonjour

Il n'est pas interdit aux mineurs de fumer, c'est la vente ou "l'offre" gratuite de tabac à des mineurs est interdite. Reste à connaître les peine encourues lorsqu'un père "offre" des cigartte à son fils !

La loi est claire pour certaine chose, par exemple fumer en voiture en présence d'un mineur est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 750 € (en général, il s'agit d'une amende de 135 €).... [PRESSE](#)

Mon conseil: Vous renseigner auprès de tabac-info-service.

Par **miyako**, le 14/09/2020 à 18:03

Bonsoir,

C'est une mise en danger de la vie d'autrui, par personne majeure ayant l'autorité. Donner du tabac à un mineur, c'est détourné la loi qui interdit la vente aux mineurs.

Amicalement vôtre

suji KENZO